

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/02/2013

L'an deux mil treize, le vingt-sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 février 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck COTTARD, Maire.

Etaient présents : M. Franck COTTARD, Maire, M. Dominique DELAFOSSE, M. Bertrand LEFRANCOIS, Mme Catherine MILLET, M. André BROCHEC, Mme Laurence HAMEL, Adjoint ; Mme Andrée BAILLARD, Mme Nathalie DOUTRELEAU, M. Yves JEAN, M. Yves DEVARIEUX, M. Serge BENARD, M. Christophe LÉBOUCHER, M. Jean-Paul SAVOYE, M. Yves LIBERGE (à partir de la 3^{ème} question).

Absents : Mme Monique TRAUMANN, M. Jean-Marc SALMON, M. Philippe PRIMAUT, Mme Corinne BISSON, M. Jon COOPER

Madame Odile LEMAIRE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de Convocation : 20/02/2013

Date d'Affichage : 20/02/2013

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - *Présents* : 13 - *Votants* : 13 -

OBJET : PLU d'Etretat, précision des objectifs

(01 / 391)

Par délibération en date du 10 juillet 2012, le Conseil Municipal d'Etretat a décidé de la révision du POS d'Etretat en PLU.

A la demande du cabinet « Espace Ville », en charge de ce dossier, il convient de préciser les objectifs.

Il est proposé au Conseil Municipal de compléter la délibération comme suit :

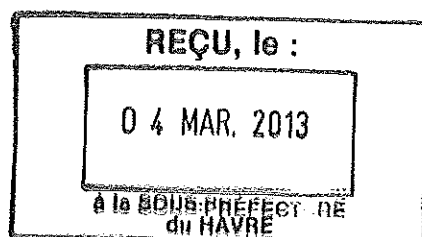
« Monsieur le Maire précise les objectifs qui sont définis et qui devront être poursuivis dans le cadre de l'élaboration du PLU d'Etretat :

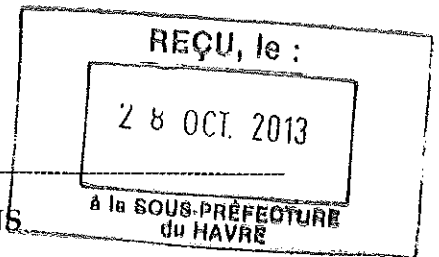
- Intégrer le plan de référence et le PAVE de la Ville d'Etretat pour une meilleure gestion des espaces publics,
- Favoriser le développement maîtrisé de l'urbanisme et la création de logements,
- Evaluer les besoins en équipements,
- Mettre en œuvre des moyens pour le soutien du commerce local et des services,
- Trouver un équilibre entre développement économique communal, respect de l'environnement et le développement urbain,
- Favoriser le développement touristique sur la façade littorale ainsi que sur l'ensemble du territoire communal,
- Réfléchir à la réorganisation des espaces du cœur de ville,
- Réfléchir à la circulation et au stationnement à l'échelle communale,
- Protéger et mettre en valeur le paysage en protégeant les espaces naturels en lien avec le littoral. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

F. Cottard





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/10/2013

L'an deux mil treize, le vingt-trois octobre à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 octobre 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck COTTARD, Maire.

Étaient présents : M. Franck COTTARD, Maire, M. Dominique DELAFOSSE, M. Bertrand LEFRANCOIS, Mme Catherine MILLET, M. André BROCHEC, Mme Laurence HAMEL, Adjoint ; Mme Andrée BAILLARD, Mme Nathalie DOUTRELEAU, M. Yves JEAN, M. Serge BENARD et M. Jean-Paul SAVOYE.

Absents représentés : Mme Monique TRAUMANN, pouvoir à M. COTTARD ; M. Christophe LEBOUCHER, pouvoir à Mme MILLET ; M. Yves LIBERGE, pouvoir à M. BROCHEC.

Absents : M. Jean-Marc SALMON, M. Philippe PRIMAUT, M. Yves DEVARIEUX, M. Jon COOPER, Mme Corinne BISSON.

Madame Odile LEMAIRE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de Convocation : 16/10/2013

Date d'Affichage : 16/10/2013

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 14

OBJET : Révision du POS en PLU

(01 / 405)

➤ Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 123-1 et L. 123-9,
- la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2012 portant mise en révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Considérant les éléments exposés dans le document de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après avoir débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du débat d'orientations sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Pour extrait conforme,
Le Maire,